



Campagne retraite 2007 / 2008

Garantir une bonne retraite à chacun agissons ensemble !

La question des retraites est au cœur des préoccupations des salariés. Elle occupe une place importante dans le débat électoral.

La retraite est étroitement liée à la vie au travail et c'est au travail que chacun acquiert des droits. Mais que vont-ils devenir dans quinze, vingt ou trente ans ?

Malgré les sacrifices imposés, les réformes de 1993 et de 2003 n'ont pas résolu le problème de la pérennité des régimes de retraite.



La retraite : un véritable choix de société

Cela fait soixante ans que la Nation française a fait le choix de la répartition (chaîne de la solidarité entre les générations), au travers la mise en place de la Sécurité sociale, des régimes complémentaires et des régimes spéciaux. Il a procuré, aux retraités des années 1980-1990, une véritable autonomie financière. Or, depuis vingt ans, la dégradation de l'emploi doublée d'une remise en cause des droits provoque une grande inquiétude. Il est d'ores et déjà constaté un recul du niveau de vie des retraités au regard de celui des actifs avec la réapparition de « poches de pauvreté ».

La baisse du niveau des retraites risque de se prolonger

Les réformes Veil-Balladur de 1993 et Fillon-Raffarin de 2003 auxquelles se cumulent les « accords » successifs à partir de 1995 dans les régimes complémentaires Arrco et Agirc, ont des conséquences malheureusement certaines sur l'abaissement du niveau des retraites.

Ainsi, à l'horizon de vingt ans, si les mécanismes actuels sont maintenus, le niveau relatif des retraites aura baissé de 25 %. Le niveau de vie des retraités, qui est aujourd'hui en moyenne de 80 % à celui d'un actif, sera ramené à 60 %. Le processus est enclenché : pour la première fois, les pensions liquidées des nouveaux retraités de 2005 et 2006 sont plus faibles que celles liquidées les années précédentes (1).

(1) - 3,5 % entre 2002 et 2005 pour la retraite complémentaire, source Arrco 2006.

C'est aussi vrai pour les agents de l'État, des Hôpitaux publics et des Collectivités territoriales avec l'application de la décote sur la pension qui s'ajoute à l'allongement de la durée de cotisation pour atteindre le taux maximal.

En fait, d'une situation de progrès continu, on est en train de basculer vers un recul régulier, mettant à mal les retraites futures des jeunes générations. C'est grave, car c'est saper la confiance des jeunes générations dans le système collectif de garanties.

Ce mouvement vaut aussi pour les retraites liquidées qui subissent depuis vingt ans une désindexation de leur montant par rapport aux salaires.

Le droit à retraite à 60 ans

Obtenu pour tous les salariés en 1983, il demeure un repère essentiel : massivement les salariés aspirent au départ à cet âge, que ce soit ceux qui ont été exclus du travail prématurément par les choix patronaux, ou tous ceux qui estiment que le temps qu'ils ont passé au travail à créer des

richesses pour eux-mêmes et toute la société suffit et qu'il est temps de laisser la place aux jeunes générations. Ce repère concerne aussi tous ceux qui travaillent dans des conditions pénibles et sont usés prématurément. Ils aspirent et méritent de partir plus tôt à la retraite. Le droit à retraite à partir de 60 ans doit demeurer un choix pour le salarié, aussi cela suppose un droit à un emploi de qualité à tout âge.

Malheureusement, ce droit est de plus en plus mis en cause du fait des réformes qui reposent sur un allongement de la durée de cotisations (passage de 37,5 à 40 années, puis 41....) alors que dans le même temps, la durée moyenne d'activité plafonne à 36 années avec l'augmentation de la durée des études et le développement de la précarité chez les jeunes et les femmes.

Ainsi, les départs anticipés pour longues carrières concédés en 2003 par la loi Fillon montrent l'aspiration à quitter une vie active trop contraignante. Mais le flux de ces départs va rapidement se réduire de fait du passage aux générations concernées par la scolarité obligatoire à 16 ans et l'allongement programmé de la durée de cotisations exigée.



Les inégalités vont s'accroître

Notre système solidaire avait vocation à les réduire. Or, elles repartent à la hausse. C'est l'exemple du faux « choix » de la loi Fillon : partir à 60 ans avec une retraite abaissée quitte à la compléter avec un « petit boulot » ou alors continuer à travailler, pour ceux qui ont encore un emploi, pour espérer une retraite un peu plus élevée.

Concernant les inégalités femmes/hommes, la tendance à leur réduction pourtant insuffisante, s'est dramatiquement ralentie avec le plein effet de la réforme Veil-Balladur (salariés de la génération de 1948) et la réforme de 2003. Le développement de la précarité pour les femmes est en train d'annuler les progrès pour la retraite de l'augmentation du taux d'activité des femmes.

Les basses pensions sont une réalité tant dans le privé que le public. Ainsi, après toute une vie de travail, le salarié en retraite ne touche qu'à peine plus que le minimum social pour les personnes âgées, soit 621 € par mois.

Sur la pénibilité, aucune mesure de réparation n'a encore été décidée, le Medef bloque toujours une telle disposition dans la négociation engagée à la suite de la réforme 2003.

Apporter des réponses aux attentes et revendications

En premier lieu, il faut procéder à un changement fondamental d'orientation par rapport aux différentes réformes des vingt dernières années.

Il faut, au contraire, affirmer un certain nombre de principes constitutifs d'un socle commun de droits, quel que soit le régime d'affiliation du salarié :

- ⇒ un vrai droit au départ à la retraite à 60 ans. Ce qui ne signifie aucunement une obligation mais un repère collectif essentiel ;
- ⇒ un système de départs anticipés en retraite pour travaux pénibles pour corriger l'injustice sociale d'une espérance de vie à la retraite réduite pour de trop nombreux salariés ;
- ⇒ un montant de retraite permettant à chacun un taux de remplacement de 75 % avec un minimum équivalent au Smic (2) ;
- ⇒ le retour à l'indexation des pensions sur les salaires.

(2) Porté à 1 500 € bruts selon la revendication de la Cgt.



Pierre Corneloup ©

L'escroquerie du discours contre les régimes spéciaux

Certains candidats à l'élection présidentielle présentent la suppression des régimes spéciaux de retraite comme un moyen de financer le relèvement des basses pensions. C'est une escroquerie pour deux raisons :

- 1 - les régimes spéciaux (hors fonction publique) ne représentent à peine plus de 5 % des ayants droit. Le compte n'y est pas ;
- 2 - l'essentiel du besoin de financement de ces régimes est dû au déséquilibre démographique (mineurs, cheminots, électriciens et gaziers...) qu'il faudra bien continuer à assumer. Donc, il n'y a aucune économie substantielle possible.

Concernant l'égalité de traitement, les régimes spéciaux offrent des possibilités de départ anticipé pour travaux pénibles et astreignants. Or, la mise en œuvre d'un système solidaire ne consiste-t-elle pas à concevoir que cette possibilité soit ouverte aussi aux salariés du privé plutôt qu'un alignement vers le bas ?

Sur le taux de cotisation global des régimes spéciaux plus élevée que dans le régime général et les régimes complémentaires. En disant vouloir supprimer les régimes spéciaux, tel ou tel candidat ne veut-il pas diminuer cette contribution des employeurs publics, quitte ensuite à alourdir la charge du régime général ?

Loin de l'amélioration pour les petites pensions, c'est une réduction du niveau des retraites pour tout le monde !

Renforcer l'exigence de solidarité

Cela passe par des choix fondamentaux en matière de financement. La démographie est là. Mais il n'y a pas pour autant fatalité. **À plus de retraités doit correspondre plus de financement. Cette équation est incontournable.**

De 1947 aux années 1990, les cotisations n'ont cessé de progresser, chaque génération cotisant plus, mais en même temps, les droits s'amélioraient avec une redistribution des bénéfices de la croissance à tous.

Mais la logique de récession oblige les jeunes à payer sans leur assurer les garanties dont ont bénéficié leurs aînés : c'est une rupture de solidarité inacceptable. Nous proposons au contraire de consolider le « pacte intergénérationnel ».

Les besoins de financement pour tous les régimes sont chiffrables. La variable clé d'ici 2020 est, bien entendu, celle de l'emploi. A plus long terme, il faudra bien sûr intégrer d'autres considérations.

En nous appuyant sur les travaux du Conseil d'orientation des retraites, nous estimons qu'il faut dégager des ressources supplémentaires à hauteur de 3 % du Pib

De l'argent pour les cotisations

Avec la mise en place, par des entreprises, de systèmes d'épargne retraite à cotisations de 5 % des salaires, qui peut sérieusement prétendre, comme le Medef le fait, qu'il serait impossible de mettre plus dans la retraite par répartition que ce soit au niveau du régime général ou des retraites complémentaires ?

(Produit intérieur brut), soit un accroissement de 0,2 % par an d'ici 2020.

La Cgt avance trois pistes :

- ⇒ une politique qui vise à créer un « contre-choc emploi » permettant de relever substantiellement le taux d'emploi de la population active ;
- ⇒ une cotisation employeur tenant compte de la masse salariale et de la richesse créée par le travail dans l'entreprise ;
- ⇒ une remise en cause progressive des exonérations de cotisations pour les entreprises.

La retraite : une charge ?

Les dépenses de retraite ne sont ni une charge, ni une dépense publique insupportable. Elles ne font porter aucun endettement aux générations futures, contrairement à ce que développent les thèses libérales en France et en Europe. Elles ne sont qu'un choix : celui de donner aux retraités toute leur place dans la société en leur consacrant une plus juste part des richesses créées.

Une campagne revendicative Cgt : la volonté de peser avec tous les salariés

Les salariés et toutes les organisations syndicales doivent s'unir sur de telles bases pour le maximum d'efficacité et combattre toute opposition de salariés entre eux.

Sans attendre les rendez-vous de 2008 programmés sur tous les régimes de retraite, la Cgt engage une campagne revendicative avec information, proposition de débats avec les salariés pour gagner l'amélioration du système de retraite sur une base de progrès social.

Ces choix, que la Cgt propose pour l'avenir, sont à imposer.

Exiger, agir et gagner, c'est possible.

Avec plus de syndiqués Cgt, assurons un régime de retraite solidaire et juste.

défendons ensemble
NOS ~~NÔTRE~~ Régimes
de RETRAITE

